



VILLE DE SOUBISE

RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU
10 FEVRIER 2025

Hôtel de ville de Soubise
2 rue du 18 juin 1940 – 17780 SOUBISE
05.46.84.92.04 – mairie@soubise.fr
<https://www.soubise.fr/>

Sommaire

• Préambule	P. 03
• Contexte global zone euro	P. 04
• Contexte global France	P. 05
• Projet de loi de finances 2024 (PLF)	P. 08
• Variables financières	P. 10
• Contextualisation de la ville de Soubise	P. 11
• Objectifs du mandat	P. 13
• Définition des objectifs	P. 15
• Rétrospective financière budget principal	P. 16
• Ressources humaines budget principal	P. 18
• Dynamique des recettes – Budget principal	P. 20
• Dynamique des recettes – La fiscalité	P. 21
• Dynamique des recettes – Les produits de gestion	P. 23
• Les investissements	P. 24
• Structure de la dette	P. 26
• Focus budget Port	P. 27
• Focus budget centrale	P. 28
• Focus budget station carburants	P. 29

Préambule

L'année 2024 a été clôturée dans un contexte politique et institutionnel instable, marqué par la démission du gouvernement à la suite de l'adoption d'une motion de censure relative au projet de loi de finances. Cette situation a engendré le report de l'adoption du projet de loi de finances, créant des incertitudes pour les collectivités locales.

Le report de ce texte a des répercussions directes sur les communes. Les dotations de l'État, les dispositifs d'aide aux collectivités, ainsi que les orientations fiscales demeurent incertains à ce jour. Cette instabilité nationale s'ajoute aux défis auxquels la Commune de Soubise est confrontée :

- maintien des services publics de proximité,
- gestion de l'augmentation des coûts de l'énergie,
- élaboration de projets structurants dans un contexte de contraintes financières accrues.
- désendettement de la ville.

Dans ce cadre, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour 2025 vise à proposer une trajectoire financière qui anticipe ces incertitudes tout en qualifiant les capacités d'action de la commune. Il s'agit d'adopter une approche pour garantir la stabilité des finances, répondre aux besoins de nos concitoyens et structurer les projets des élus. Ce rapport est un outil de transparence et de dialogue, permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux face aux enjeux et aux arbitrages à venir.

La Ville de Soubise s'engage ainsi, malgré un contexte complexe, à construire un budget responsable et adapté aux exigences de la période, en réaffirmant sa priorité : le bien-être et la qualité de vie de ses habitants.

Cadre réglementaire

Le **Rapport d'orientation budgétaire (ROB)** est un document clé du cycle budgétaire des collectivités territoriales en France, régi par l'article L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Voici les principaux points de synthèse sur son cadre réglementaire :

Obligation légale :

Le ROB est obligatoire pour les collectivités de plus de **3 500 habitants**. Il doit être présenté au conseil délibérant avant l'examen du budget primitif.

Contenu du rapport :

Le ROB sert à préparer le débat d'orientation budgétaire (DOB), il comporte:

- Une présentation des **orientations budgétaires**, incluant les priorités politiques envisagées pour l'année à venir.
- Une analyse de la **structure financière** de la collectivité (évolution des recettes, dépenses, endettement).
- Des éléments sur la **programmation pluriannuelle**, notamment en matière d'investissements et d'équipements.
- Une prise en compte des **objectifs de gestion financière**.

Echéances :

Le DOB doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget primitif, permettant aux élus de débattre et d'amender les orientations proposées.

Publicité et transparence :

Le ROB, ainsi que les éléments discutés lors du DOB, doivent être accessibles aux citoyens et intégrés dans un souci de transparence des finances publiques locales.

Nouveaux enjeux :

Les réformes récentes (loi NOTRe, loi Engagement et Proximité) obligent à la transparence sur les **engagements financiers et environnementaux** de la collectivité.

Le ROB est une étape stratégique et réglementaire visant à garantir une gestion budgétaire anticipative, transparente et conforme aux priorités locales.

Contexte global zone euro

(extrait analyse caisse épargne PLF 2025) – Base novembre 2024

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : L'installation de D. Trump à la Maison Blanche fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

Contexte global France

(extrait analyse caisse épargne PLF 2025)

Situation de l'emploi privé

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

Situation de l'emploi privé

En 2022, l'impact de la forte accélération des **prix de l'énergie** sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisés) global atteint à +7,3% sur un an en février 2023. Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France.

Après le pic de février, l'IPCH s'est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le T3 2023, l'inflation (IPCH) a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au T2 et +7% au T1.

L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%. Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix.

L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022.

Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1^{er} août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

Dérapiage du déficit Public

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid,
- la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards €
- les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %.

Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le projet de loi de finances est toujours débattu à l'Assemblée nationale. Le gouvernement devra accepter certaines modifications pour que le PLF Soit adopté.

PLF 2025 – Mesures relatives aux Collectivités locales

(extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

Les principales mesures concernent le secteur public local contenues dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, tels qu'elles ont été présentées en Conseil des ministres le 10 octobre 2024.

2024, année sportive ! Cela vaut aussi pour les finances des collectivités locales. Après une dissolution inattendue suivie d'élections marquées par le succès d'une coalition «en contre», nous avons assisté à la formation très tardive d'un gouvernement qui repose plus sur la force de la Constitution que sur une véritable coalition parlementaire, un gouvernement fragile qui a démissionné en application de l'article 50 de la constitution suite à la motion de censure au sens de l'article 49 de la constitution portant sur le projet de lois de finances de la sécurité sociale .

Début septembre, des déclarations de ministres démissionnaires ont mis en cause la gestion des collectivités alors que se révélait l'état désastreux des finances publiques. La messe est alors dite : **les collectivités - même rapidement disculpées - vont être mises à contribution**. Tous les élus, toutes leurs associations sont vent debout, mais savent que l'effort est incontournable. Parallèlement, le gouvernement affiche sa volonté de partenariat avec les territoires jusque dans l'intitulé du portefeuille de la ministre des Collectivités. Il y aura donc dialogue et l'effort devrait être soutenable.

Reste à voir ce qui évoluera entre la version du PLF et la loi définitive.

Dans les perspectives nous pouvons recenser :

- **Prélèvement au profit du fonds de réserve**
pour 3 milliards €, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve.
- **Abaissement de la compensation du FCTVA**
Le FCTVA est revu à la baisse avec un taux de 14.85 % (le taux initial était de 16.40 %)
- **Atténuation du fonds vert**
Le Fonds vert a perdu 60 %. Ainsi plus que jamais, les grandes transitions sont compromises par la contrainte financière. Or, que vaudra la maîtrise de la dette publique si on sacrifie la dette écologique? Celle qui ne pourra se régler qu'en investissant massivement pour l'avenir et la compétitivité des territoires.
- **Revalorisation de la cotisation patronale CNRACL**
Hausse attendue de la cotisation patronale CNRACL (caisse nationale de retraite des collectivités locales. Cette situation impacterait de 15 000 euros le budget la commune.
- **Hausse de la taxe sur l'électricité**
Initialement le PLF prévoyait une hausse de la taxe sur l'électricité afin de générer près de 3.4 milliards d'euros pour l'Etat. Le principe est d'augmenter la taxe à 50 € par MWh (contre 21€ en 2024). Cette perspective semble être abandonnée pour le moment.

Ce rapport d'orientations budgétaires se situe à nouveau dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes économiques, sociales et environnementales, compliquant l'établissement de prévisions fiables. Les dernières estimations de la Banque de France pour 2025 et 2026 tablent sur une croissance modérée, proche de celle prévue pour 2024 (1,2 % pour 2025 et 1,5 % pour 2026 contre 1,1 % en 2024), accompagnée d'une inflation plus contenue, qui repasserait sous la barre des 2 % (1,5 % en 2025 et 1,7 % en 2026 contre 2,5 % en 2024). La rédaction de ce ROB s'est déroulée avant l'adoption du projet de loi de finances (PLF) par le gouvernement, ce qui accroît l'incertitude, puisque les ressources de la collectivité

dépendent largement des recettes fiscales et des concours financiers de l'État. Par conséquent, il est probable que des ajustements structurels devront être apportés lors du vote du Budget Primitif (BP) 2025 en février prochain, en raison du retard accumulé dans le processus budgétaire de l'État.

Premiers effets 2025 :

- Le taux FCTVA (compensation de la TVA) est passé de 16.404% à 14.85% - Il exclut l'assiette des dépenses initialement éligibles en section de fonctionnement (compte 615221 et 615231).

Variables et ratios

Contexte macro-économique:

- Croissance : 0.7%
- Croissance zone €: 0.8%
- Inflation: 1.4%

Administrations publiques:

- Valeur du point d'indice 01/01/2025: 4,922 € brut.

Ratios de la collectivité

- *Potentiel fiscal (4 taxes): 2 486 947 (base DGF 2024)*
- *Potentiel financier: 2 886 608 (base DGF 2024)*
- *Base foncière brute bâtie: 2 238 164 (base 2024)*
- *Base foncière non bâtie: 41 228 (base 2024)*
- *Population INSEE 2024 : 3 686 habitants*
- *Population au 1^{er} janvier 2025 - 3983 habitants*

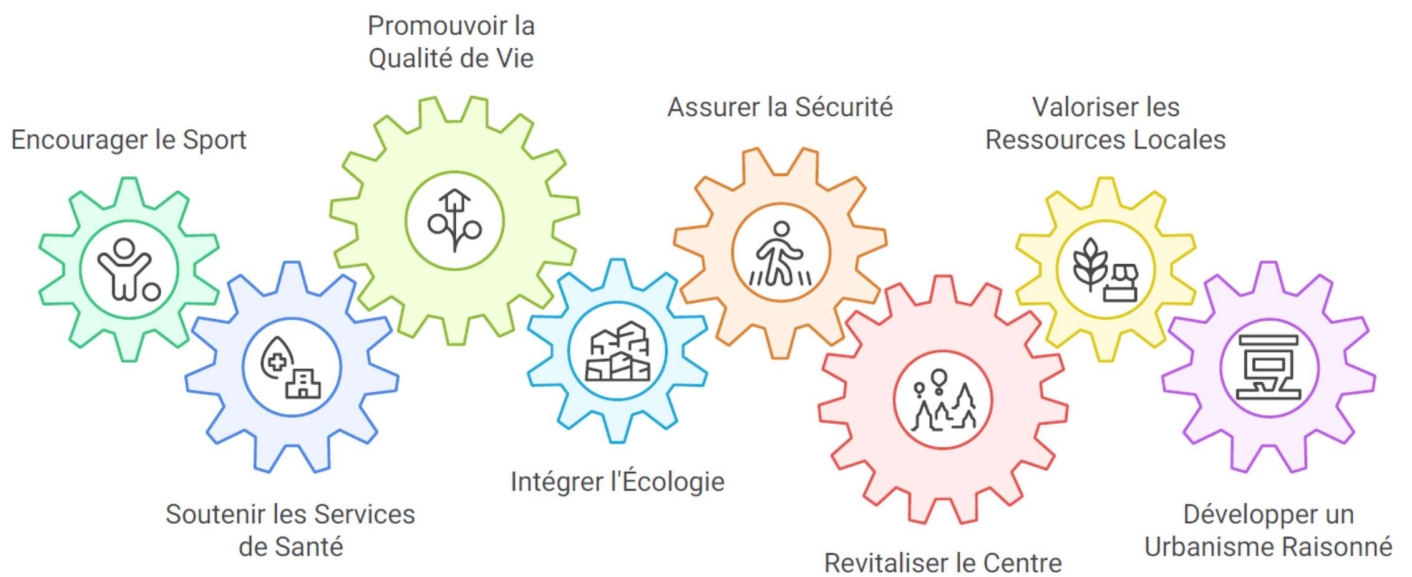
La situation de la population communale sera corrigée en janvier 2026 suite à une notification des services de l'INSEE de juillet 2024 qui porterait la population communale à 3 170 (chiffres de la population Communauté – base aérienne, maison de retraite et ADEI) retenue arrêtée à 987 contre 1804 en 2025).

Contextualisation sur la ville de Soubise

- Depuis le début du mandat, les élus de la ville de Soubise, dans un contexte très contraint ont mis en œuvre une rigueur budgétaire. Les investissements ont été limités afin de résorber la situation de la dette. Par ailleurs, en section de fonctionnement sur les charges de personnel le développement a été maîtrisé tout en assurant une continuité de services et un maintien des moyens.
- En 2016 et 2018, les services de la direction générale des finances et la Cour des comptes avaient alerté la collectivité sur sa situation financière obligeant les décideurs publics à activer des leviers afin de mettre en conformité la situation financière. Depuis 2014 la commune de Soubise était dans le réseau d’alerte de la préfecture. Suite à la mise en œuvre de la rigueur budgétaire, à une nette amélioration de la capacité d’autofinancement de la collectivité (2021 :1.017, 2023 : 0.86), à une clarification des budgets annexes (notamment la centrale photovoltaïque), à l’application d’une comptabilité d’engagement, la commune de Soubise est **sortie du réseau d’alerte**.
- L’ambition pour la ville de Soubise reste intacte et les perspectives de projets se dessinent. Certains investissements s’imposent notamment sur la remise en état du patrimoine communal (Eglise, hôtel des Rohan, toitures...). D’autres projets, dans la dynamique du PLF 2024 ont pour objectif de construire les villes de demain par des projets écoresponsables, solidaires, valorisant les ressources de notre territoire.
- Les services ont déposé une demande de financement au titre de la DETR (Dotation d’Equipe ment des Territoires Ruraux) en 2024 – présenté à nouveau en 2025 au titre du projet d’aménagement de la rue Mériadec. Un autre dossier a été déposé en 2025 au titre du DSIL (Dotation de solidarité et d’Initiative Locale) et de la DETR pour l’aménagement de la Place Emon qui interviendra en 2025.
- La commune s’est engagée en 2022 sur un plan de renouvellement de l’éclairage public en collaboration avec le SDEER. Ainsi la majorité des lampadaires qui ne répondent pas aux normes ont été remplacés en 2023 et 2024. Par ailleurs, la collectivité a engagé une campagne de renouvellement des lampes sur le parc restant.
- La ville de Soubise poursuit son cheminement dans la transition climatique et écologique qui constitue un enjeu majeur de cette mandature. Au-delà des investissements, il s’agit d’adapter les postures de consommation et de recourir aux ressources locales (circuits courts au restaurant scolaire au titre du PAT (Projet Alimentaire Territorial, gestion différenciée des espaces verts...)).
- Concernant les logements sociaux, la situation a évolué depuis l’année dernière. L’application de l’article 55 de la loi SRU, qui impose un quota de 25% de logements sociaux, ne sera pas immédiatement applicable à notre commune. En effet, selon les dernières projections de l’INSEE, la population communale devrait passer sous le seuil des 3 500 habitants au 1er janvier 2026, ce qui nous exempterait temporairement de cette obligation. Néanmoins, l’absence de logements à loyers modérés reste problématique pour notre commune. Cette situation limite notre capacité à accueillir de jeunes familles et des personnes à faibles revenus. Il est donc impératif de développer une offre locative adaptée et concertée, même si nous ne sommes pas soumis aux obligations strictes de la loi SRU.

- Considérant l'augmentation de la population, les bases au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et de la DSR (Dotation Solidarité Rurale) seront revues à la hausse. Toutefois, il est nécessaire d'anticiper sur les conséquences de la régularisation à venir en 2026 suite à la baisse de la population communale.
- Cette année, conscient des enjeux économiques pour les foyers, il est proposé la **non-augmentation** des taux communaux des impôts (TF, TFNB). L'Etat a programmé une **valorisation de 1.7 %** des bases au titre de la fiscalité directe locale.

Rappel des objectifs du mandat 2020/2026



Définition des objectifs 2025

- Maintenir les services et le cadre de vie (commerces, espaces de rencontres, accessibilité, proximité).
- Favoriser le vivre ensemble et adopter une politique d'accueil des actifs et des familles.
- Encourager les déplacements doux par l'adaptation des cheminements, la mise en œuvre d'une signalétique adaptée et l'aménagement d'espaces parc vélo.
- Poursuivre une démarche vertueuse sur la consommation de produits locaux et issus des circuits courts (PAT).
- Développer des projet adaptés et innovants à la portée des moyens de la collectivité dans une dynamique de projets responsables (accès aux pratiques physiques et sportives pour tous, développement d'aires de convergences et de partage).
- Développer les espaces verts et valoriser le patrimoine floristique - végétalisation de l'espace public, encourager la gestion intégrée des eaux pluviales, développer une politique de verdissement des espaces publics et préserver les espaces « naturels ».
- Poursuivre l'action en faveur de la santé et du parcours de soins de proximité.
- Optimiser la consommation d'énergie (parcours de sobriété énergétique).
- Faire de Soubise un territoire solidaire
- Maitriser le développement de l'urbanisation.
- Offrir des temps de partage et de convivialité lors de manifestations et de diffusions culturelles.
- **Decloisonner....**

Budget Principal Dépenses - Evolutions

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Non consolidé	Prévisionnel 2025
Fonctionnement Dépenses réelles	1 853 221,04	1 784 993,78	2 000 589,00	1 800 208,42	1 993 343,97	2 075 078,82	2 432 749,00
O11 charges courantes	531 959,83	444 666,95	487 153,40	467 758,30	584 800,89	615 884,92	746 817,00
O12 charges de personnel	742 918,67	750 931,83	758 561,82	727 673,63	778 995,04	858 845,88	958 210,00
O14 atténuation produits	135 122,00	135 122,00	135 122,00	135 122,00	139 254,00	135 122,00	137 622,00
65 autres charges gestion courante	258 083,04	277 228,35	330 718,20	318 444,15	322 371,58	331 729,34	463 400,00
66 charges financières	179 137,50	162 829,39	148 191,22	132 478,99	120 797,94	116 971,96	107 700,00
67 charges spécifiques*	6 000,00	1 215,26	122 842,36	731,35	29 124,52	24,72	1 000,00
68 dotations / amortissements	-	13 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	16 500,00	18 000,00

*2021 - chapitre 67 - dotation exceptionnelle centrale photovoltaïque

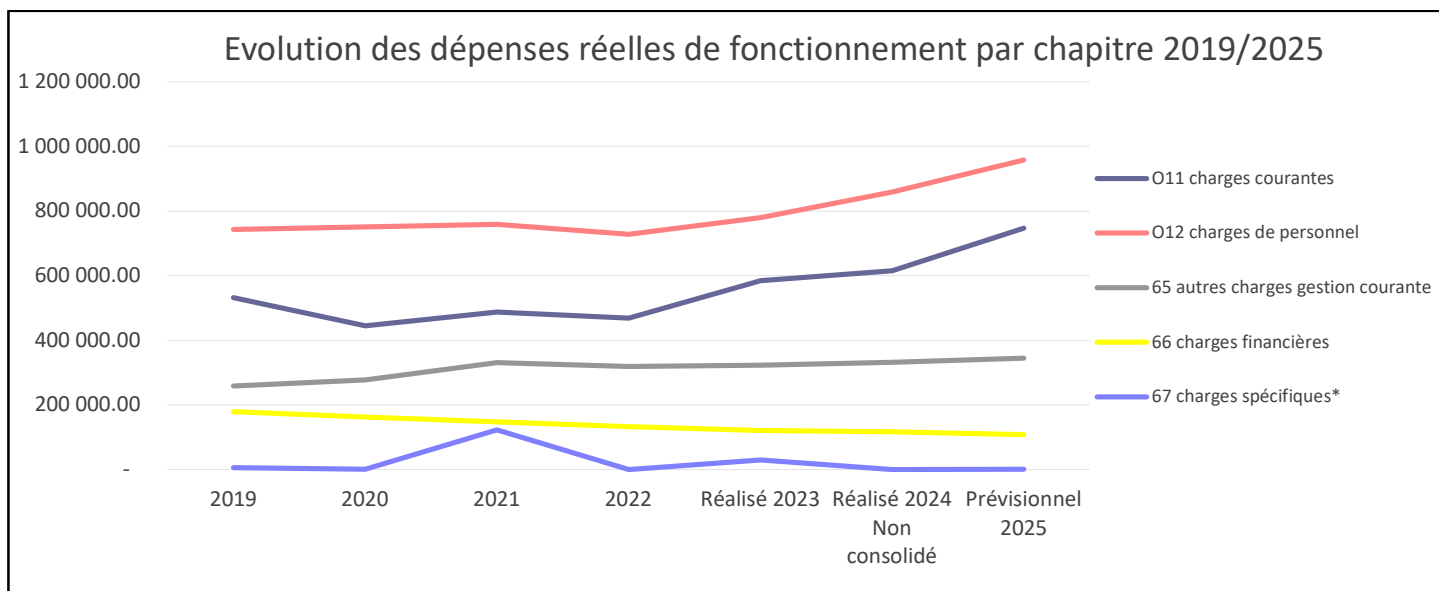
Les dépenses réelles de fonctionnement montrent une tendance à la hausse sur la période 2019-2025 dans un contexte d'inflation conséquent :

- 2019 : 1,85 M€ - 2025 (prévisionnel) : 2,43 M€ soit augmentation totale : +31.3 % sur 6 ans, (5.2% par an en moyenne) .
- En 2020, la crise sanitaire a engendré une diminution conséquente des charges liées à l'absence d'activités du service restauration collective et une réduction des frais d'énergie liée à l'arrêt des systèmes de chauffage sur une période de 2 mois.
- 2021 montre un pic de dépenses, lié à la dotation exceptionnelle du budget principal au budget centrale photovoltaïque pour l'équilibre du budget annexe (117 000 euros). De plus, l'année a été marquée par la sortie en demi-teinte de la crise sanitaire qui a engendré une reprise des activités de la collectivité.
- 2023, l'augmentation soudaine des charges est liée aux:
 - coûts de l'énergie, coûts de l'eau (sinistre école),
 - coûts de formation suite à la remise à niveau des formations règlementaires qui n'avaient pas pu être organisées pendant la période COVID-19.
 - La remise en état du parc de véhicules des services techniques qui nécessite une campagne de renouvellement pluriannuel engagée depuis 2021.
- 2024, les dépenses de gestion courante ont évolué de 5% lié à :
 - l'augmentation du cout de l'énergie.
 - le recours aux services extérieurs (+ 26%) : report des interventions sur les bâtiments, évolution des dépenses d'entretien des voiries.
 - l'augmentation des coûts d'assurances multirisques (multipliée par 2), suite au positionnement de la SMACL en 2023 - radiation.
 - la collectivité a engagé des procédures notamment en urbanisme qui engendrent des dépenses en frais d'actes et de contentieux.
 - la reprise des activités post COVID a entraîné une reprise des dépenses dédiées aux animations et évènements de la collectivité.
 - le cout de la redevance ordures ménagères a fortement augmenté entre 2023 et 2024.
- 2025 l'augmentation prévisionnelle est due une provision au chapitre 65 (119 00 euros), et une évolution du cout de la masse salariale.

Dépenses – Gestion courante 2025

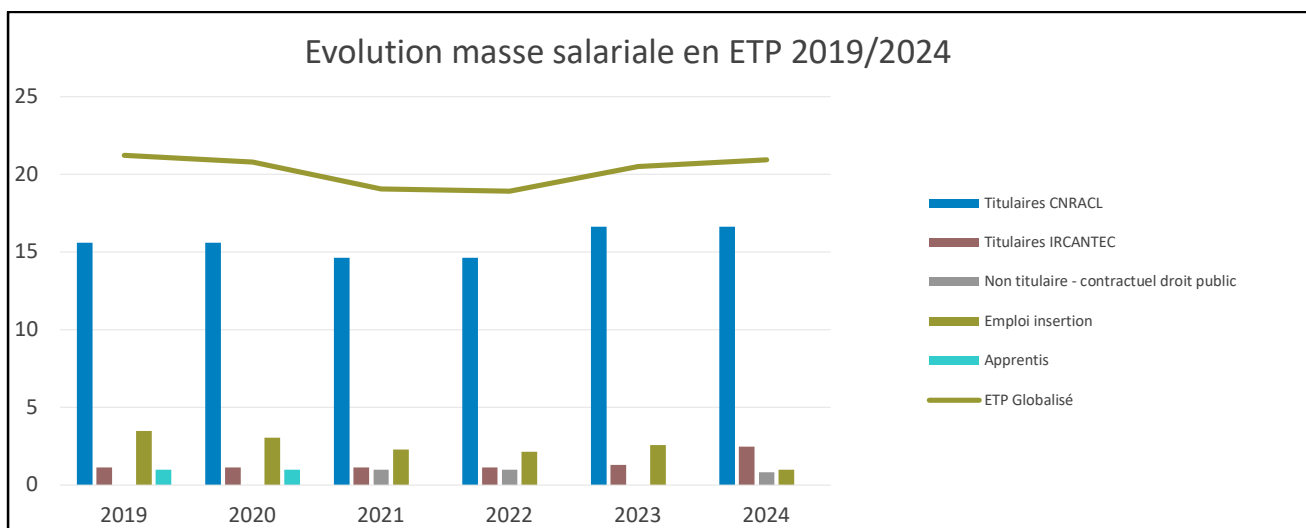
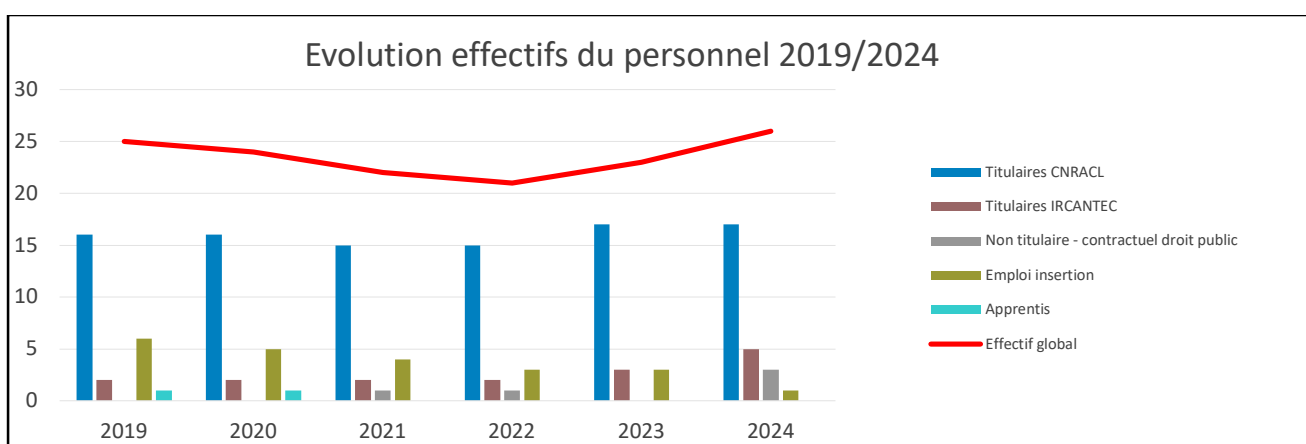
Sur le chapitre 011, l'augmentation des dépenses est principalement constatée sur:

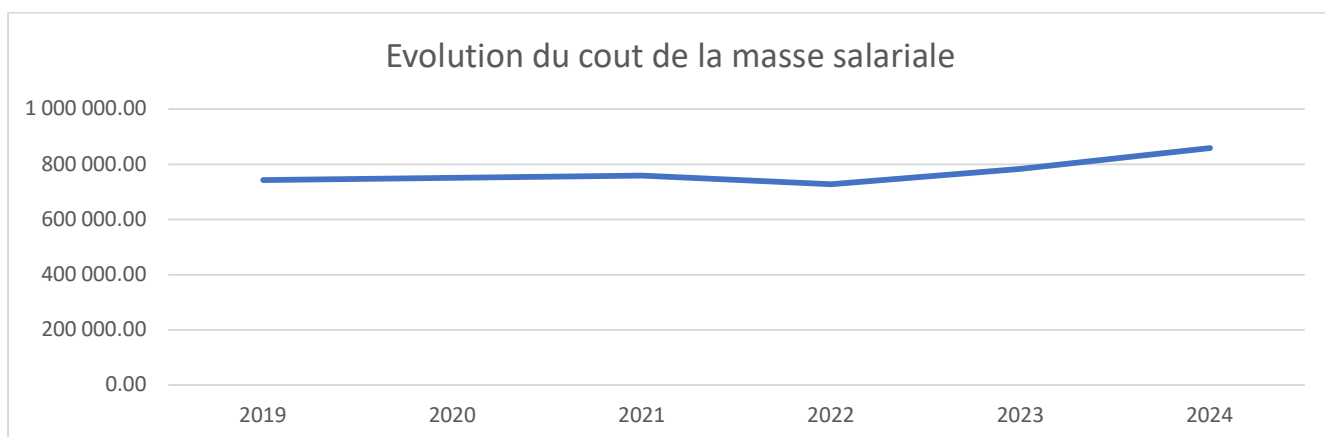
- le coût de l'énergie (18%) – en prévision de l'augmentation et des taxes annoncées dans le premier PLF,
- les contrats de prestations de services évoluent afin d'être en conformité avec la pratique comptable et la régularisation des imputations en M57. Par ailleurs, le recours aux entreprises dans la gestion des bâtiments et l'entretien des espaces verts a progressé.
- il est impératif que la collectivité adopte une posture d'entretien régulier des voiries afin d'assurer la pérennité des ouvrages notamment sur les voiries communales extérieures (débernage...). Par ailleurs, la signalétique de police permanente nécessite d'être partiellement renouvelée.



Dépenses - Ressources humaines

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif emploi permanent	18	18	17	17	20	22
Effectif Contractuels			1	1	0	3
Effectif emploi insertion et apprentis	7	6	4	3	3	1
ETP	21,22	20,79	19,06	18,91	22,3	20,94
Coût masse salariale (€)	742 918,67	750 931,83	758 561,82	727 673,63	783 543,04	858 845,88





Le coût de la masse salariale a évolué de 14% entre 2020 et 2024, cette situation est liée à différents évènements :

- Baisse des dotations liée aux contrats emplois aidés de l'Etat qui se sont raréfiés.
- Nécessité de couvrir certains postes initialement en emplois aidés par des emplois de droit public.
- La progression de la valeur du point d'indice en 2023.
- La progression des taux de cotisations patronales.

En 2024 :

- Le poste de responsable des services techniques à temps plein a été inscrit en année pleine (au lieu de 1 mois en 2023).
- un poste d'agent d'accueil à 21/35ème a été pourvu en février 2024 pour le pôle administration.
- Un poste agent d'entretien a été créé pour le service scolaire à 20/35ème en novembre.
- Revalorisation du régime indemnitaire en fonction des sujétions spéciales.
- La baisse des effectifs en emploi aidé avec conjointement une création de poste en emploi permanent au service scolaire.

Perspectives 2025

- L'objectif est d'observer une année de stabilisation des effectifs et d'optimiser les moyens.
- L'évolution des coûts est principalement liée à l'affectation d'une revalorisation du point d'indice de 4 % pour pallier les fluctuations de charges et de salaires sur l'exercice.
- La cotisation patronale de la CNRACL a été bonifiée de 4 points ce qui engendre une augmentation significative.
- Le coût en année pleine du poste agent d'entretien des écoles consolidé.
- **La collectivité a réussi à maintenir le cout de l'assurance statutaire en 2025. Une consultation sera faite en 2025 pour une prise d'effet en 2026.**

La part des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement a peu évolué. Elle était de 0.42% en 2020 pour 0.41% en 2024

Gestion du temps de travail – Délibération 2020/079

La durée réelle annuelle est de 1607 heures de travail effectif pour un équivalent temps plein.

La gestion du temps de travail est différenciée selon les services :

- Gestion hebdomadaire au service administratif.
- Gestion par quinzaine au service technique
- Annualisation du temps de travail sur le service scolaire.

La commune de Soubise fait face à une augmentation structurelle de ses dépenses de fonctionnement, principalement tirée par les charges de personnel et les charges courantes.

La gestion financière semble prudente.

L'évolution des recettes suit la progression des dépenses

Dynamique des recettes – Budget Principal

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024 Non consolidé	Prévisionnel 2025
Fonctionnement Recettes réelles	2 720 520,96	2 422 992,01	2 000 589,00	2 416 584,52	2 789 205,54	2 875 443,47	2 878 649,00
70 produits services dom	83 585,19	64 060,83	77 134,80	92 402,28	85 259,09	81 332,77	81 000,00
73 impôts et taxes	1 157 168,79	1 232 273,59	1 251 965,00	1 329 816,28	1 331 070,81	1 435 419,19	1 448 621,00
74 dotations participations	725 619,92	747 129,35	672 037,60	764 204,04	894 150,22	940 777,30	935 472,00
75 autres produits gestion	360 064,72	334 760,25	358 805,51	367 274,74	428 227,65	367 135,78	352 056,00
76 produits financiers	11,40				70,17	93,66	
77 produits spécifiques	363 098,99	10 054,87	16 730,29	6 678,18	8 516,94	5 855,83	6 500,00
78 reprise amortissements			1 000,00			10 000,00	30 000,00
13 atténuations de charges	30 971,95	24 713,12	37 399,89	34 620,16	41 366,29	34 828,94	25 000,00

Les recettes réelles de fonctionnement montrent une tendance à la hausse sur la période, malgré une baisse significative en 2020 et 2021, probablement due à la crise sanitaire. On observe :

- Une baisse de 11% entre 2019 et 2020, puis de 17% entre 2020 et 2021 lié à la cession d'immeubles en 2019.
- Une reprise à partir de 2022, avec une augmentation de 21% par rapport à 2021 hors cession
- Une croissance continue jusqu'en 2025, atteignant un niveau supérieur à celui de 2019.

Impôts et taxes (chapitre 73) :

- Principale source de revenus, représentant environ 45-50% des recettes totales
- Augmentation constante, passant de 1,16M€ en 2019 à 1,45M€ prévu en 2025 (+25%), cette situation s'est accélérée depuis 2023 suite à la revalorisation des bases fiscales et aux constructions nombreuses faites en 2020/2021 – Fin de programme du lotissement du Midi, lotissement des rives de la Charente, Lotissement Mirabella. La progression devrait se poursuivre en 2025 (fin d'exonération des constructions 2022/2023) pour se stabiliser sur les années futures au vu de la baisse du nombre de constructions depuis 2023.
- Les produits de la fiscalité directe locale représentent 68 % des recettes au titre des impôts et taxes soit 33 à 34 % de recettes globales depuis 2022 les taux de fiscalité n'ont pas augmenté. La progression de la recette est liée à la revalorisation des bases fiscales par l'Etat.
- Les attributions de compensation de la CDA Rochefort Océan sont de 300 221 euros pour l'exercice 2025 soit une baisse de 1% comparé à 2024. Cette situation est liée à la prise en charge du contingent SDIS par la CARO et fait suite à la dernière CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) liée à la compétence pluviale.
- En 2024, les produits issus de l'activité de l'aire de camping-car sont désormais inscrits au chapitre 73 (73154) à la demande du comptable public. Initialement la recette était constatée au 75.

Dotations et participations (chapitre 74) :

- Deuxième source de revenus, environ 30-35% des recettes totales
- Depuis 2023, l'évolution des dotations est conséquente. Cette situation est conjoncturelle, liée à une progression de la population communale prise en compte suite au recensement 2022 ce qui a un effet direct sur le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). En 2026, la population communale

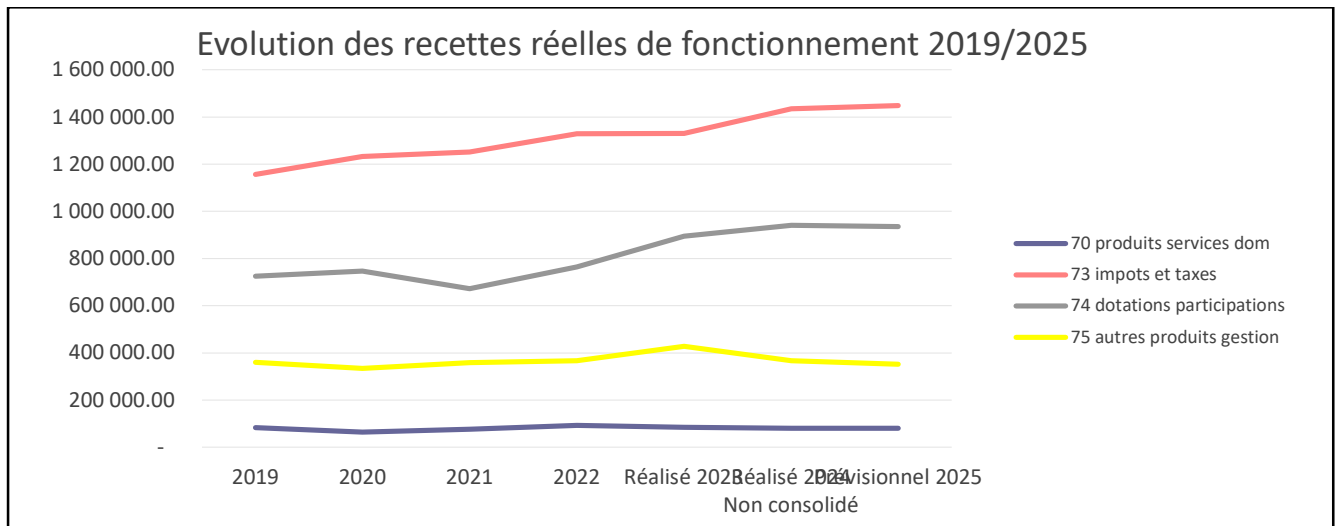
sera rétablie, suite à un recalcul de la population de la Base Arienne ce qui engendrera une baisse des dotations.

- Pour 2025 le montant des dotations a été arrêté selon les données 2024.

Autres produits de gestion (chapitre 75) :

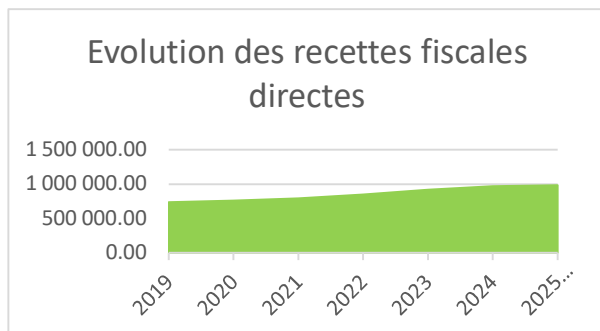
- Troisième source de revenus, représentant 12-15% des recettes totales
- Relativement stable, avec un pic en 2023 à 428K€ lié à l'imputation de l'activité de l'aire de camping-car au titre des produits de gestion transférés au chapitre 73 en 2024. En 2023, le sinistre de l'église suite à la tempête de 2020 avait été indemnisé à concurrence de 36000 euros.
- En 2025, la baisse des recettes est liée au terme du crédit-bail du cabinet de Kinésithérapie en septembre 2024 et à l'arrêt des location résidentielles au 3 rue Drouet (Hôtel d'entreprise).

La ville de Soubise montre une résilience financière malgré les difficultés de 2020-2021. La reprise des recettes à partir de 2022 et la projection pour 2025 indiquent une situation financière qui se stabilise et s'améliore. La croissance des recettes fiscales et la stabilité des dotations suggèrent une base financière solide pour les années à venir qu'il convient de préserver.



Dynamique des recettes – La fiscalité

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prévision
Évolution FDL	733 604,00	756 448,00	791 953,00	846 867,00	918 149,00	968 541,00	985 006,00



	Bases prévisionnelles	Taux 2024	Taux 2025 Proposition
TFB	2 240 819	45,37	45,37
TFNB	42 307	50,87	50,87

L'analyse de l'évolution des produits de la fiscalité directe locale (FDL) de la collectivité entre 2019 et 2025 révèle une tendance à la hausse constante et significative :

Le produit de la FDL connaît une augmentation régulière, passant de 733 604 € en 2019 à une projection de 985 006 € pour 2025. Cette progression représente une hausse totale de 34,3% sur l'ensemble de la période étudiée.

Pic de croissance en 2022-2023 :

Une accélération notable est observée entre 2022 et 2023, avec une augmentation de 8,4% (de 846 867 € à 918 149 €). Cette hausse marquée s'explique principalement par la revalorisation exceptionnelle des valeurs locatives cadastrales de 7,1% en 2023, mesure mise en place pour faire face à l'inflation.

Ralentissement 2024-2025 :

La croissance se modère pour les années 2024 et 2025, avec des augmentations de 5,5% et 1,7%. Cette tendance reflète les évolutions annoncées des bases fiscales et une probable stabilisation des taux d'imposition au niveau local.

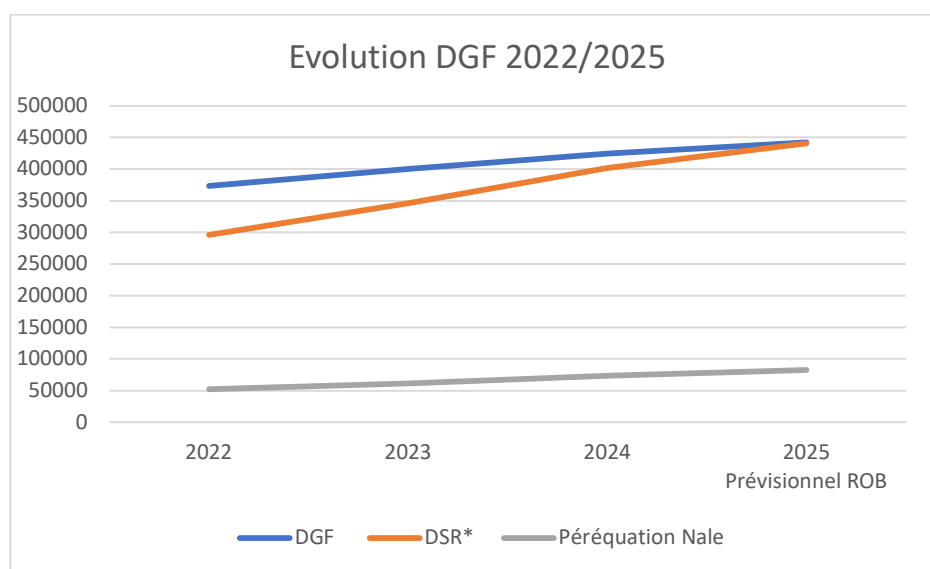
Dynamisme de la taxe foncière :

La progression importante constatée, particulièrement en 2023, est largement attribuable au dynamisme de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette taxe est devenue la ressource fiscale principale du bloc communal suite aux réformes fiscales (TH). L'augmentation du nombre de foyers assujettis à la taxe foncière bâtie, résultant de l'achèvement de programmes de construction de maisons individuelles, contribue également à cette croissance.

Cette évolution témoigne d'une augmentation substantielle des ressources fiscales de la collectivité, reflétant à la fois les effets des réformes fiscales récentes, la dynamique des bases d'imposition locales, et l'expansion du parc immobilier local.

Dynamique des recettes – Les dotations

	2022	2023	2024	2025 Prévisionnel ROB
DGF	373230	399 900	424689	442 000
DSR*	296246	346370	401756	440 756
Péréquation Nale	51960	61000	73769	82 500
	721 436	807 270	900 214	965 256



L'analyse des dotations de l'État attribuées à la commune de Soubise (DGF, DSR et fonds de péréquation nationale) sur la période 2022-2025 révèle une progression significative et continue des montants perçus.

Le total des dotations passe de 721 436 € en 2022 à une prévision de 965 256 € en 2025, soit une augmentation globale de 33,8 % sur cette période. Cette évolution traduit un renforcement du soutien financier de l'État à la commune.

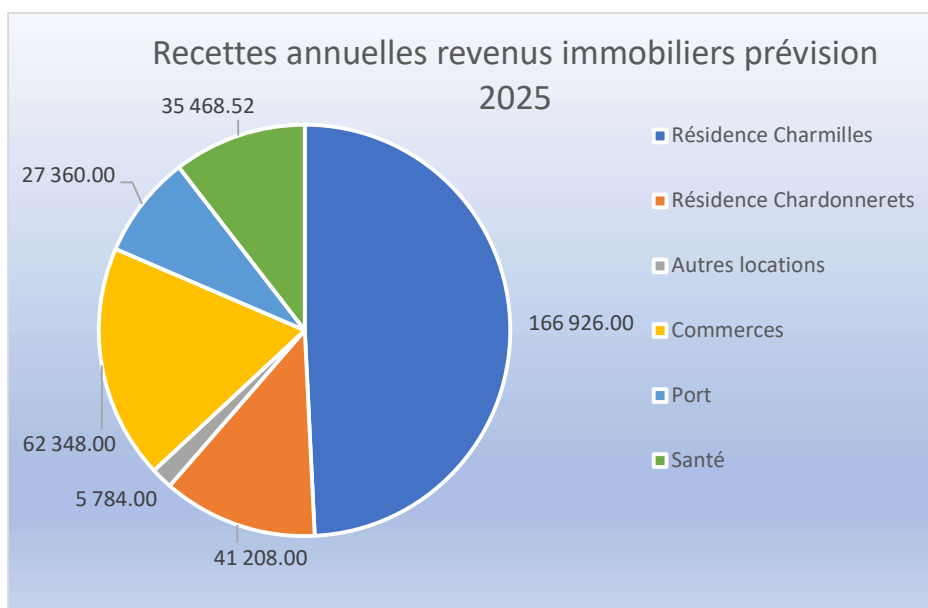
Il est important de noter que les données pour 2025 sont exprimées à titre d'évaluation suite à l'augmentation de la population recensée par l'INSEE.

Par principe de précaution et de sincérité budgétaire, les données de 2024 seront reprises pour l'élaboration du budget 2025.

Il est nécessaire de rappeler que le montant des dotations sera revu à la baisse en 2026. Cette révision fait suite au rétablissement de la population communale de l'INSEE, qui neutralisera une part des ressortissants de la base aérienne 721 comptabilisés en double lors du recensement 2022.

Cette évolution des dotations reflète les ajustements dans les critères d'attribution et l'impact des fluctuations démographiques sur les mécanismes de péréquation. La commune de Soubise devra anticiper ces changements dans sa planification financière pour les exercices à venir.

Recettes - Les Produits de Gestion



La commune de Soubise gère un parc immobilier diversifié comprenant 26 logements résidentiels, 13 cellules commerciales et 8 cellules dédiées aux services de santé. De plus, elle loue le port à sec et la capitainerie du Port. Pour l'année 2025, les revenus locatifs de ce patrimoine immobilier sont estimés à 339 000 euros. Cependant, une légère baisse des revenus immobiliers est constatée, principalement due à deux facteurs :

- La cession du cabinet de kinésithérapie au terme du crédit-bail
- L'arrêt des locations de deux appartements situés au 3 rue Drouet

Un nouveau projet est en cours concernant le restaurant au 2 rue Drouet, repris par la ville en décembre 2023. Des travaux de mise en conformité sont actuellement réalisés, et le bâtiment sera proposé à la location courant 2025, ce qui devrait générer de nouveaux revenus.

- Logements résidentiels :
 - ✓ Résidence Charmilles : 166 926 € (49,2% du total)
 - ✓ Résidence Chardonnerets : 41 208 € (12,2% du total)
 - ✓ Autres locations : 5 784 € (1,7% du total)
- Locaux commerciaux : 62 348 € (18,4% du total)
- Port : 27 360 € (8,1% du total)
- Cellules de santé : 35 468,52 € (10,5% du total)

Les logements résidentiels représentent la majorité des revenus locatifs (63,1%), suivis par les locaux commerciaux (18,4%). Cette répartition souligne l'importance du parc de logements dans la stratégie immobilière de la commune, tout en maintenant une diversification des sources de revenus avec les commerces, le port et les services de santé. Toutefois, si les immeubles génèrent des recettes il faut prendre en compte les obligations qui s'imposent à la collectivité en qualité de bailleur, au coût de l'entretien du parc et à l'amortissement de la dette qui s'avère conséquente pour le parc résidentiel des Charmilles.

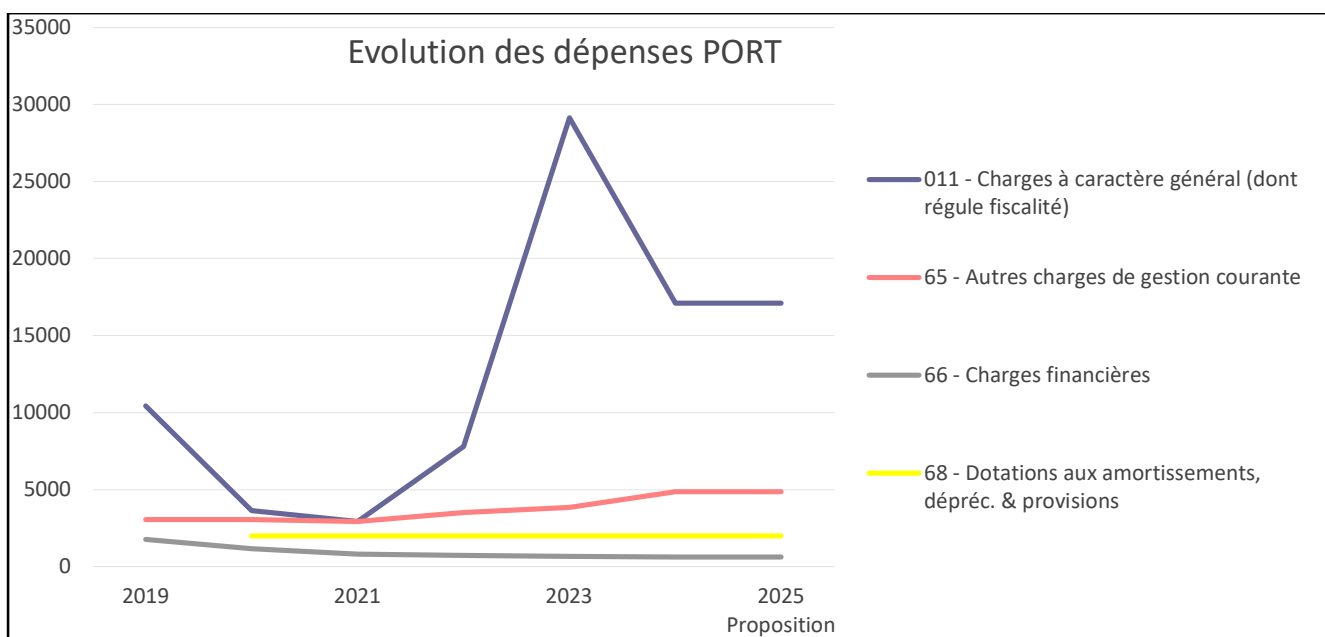
Dans un souci de transparence financière, les recettes issues des loyers de la capitainerie seront à terme affectées au budget du port, tout comme les produits du port à sec, afin d'assurer une meilleure sincérité des comptes.

Les investissements

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2025 (ROB)

HORS OPERATION		
	16 - Emprunts et dettes assimilés	409 000,00
	27 - Autres immobilisations financières	20 000,00
	Total dépenses réelles hors opérations	429 000,00
OPERATIONS		
ADM	2024008 - ADM EQUIPEMENT ET AGENCEMENT	23 000,00
ADM	2025021 - ADM POSTE INFORMATIQUE COMMUNICATION	2 100,00
BAT	2023003 - BAT SALLE DES FETES	31 000,00
BAT	2023019 - BAT EQUIPEMENT ENTRETIEN PUBLIC	0,00
BAT	2023020 - BAT COMPLEXE SPORTIF GYMNASSE	8 000,00
BAT	2023022 - BAT RESTAURANT SCOLAIRE/ECOLE MATERNELLE	11 000,00
BAT	2024001 - BAT LOCATION CHARMILLE	31 000,00
BAT	2024003 - BAT RESTAURANT PORT TRAVAUX	64 000,00
BAT	2024006 - BAT RISQUE SUBMERSION PORT	90 000,00
BAT	2025001 - BATIMENT MAISON DES ASSOCIATIONS	4 500,00
BAT	2025007 - ROBOT TONDEUSE	13 000,00
BAT	2025009 - BAT CAPITAINERIE	10 000,00
BAT	2025016 - BAT TERRAIN DE PETANQUE	8 000,00
BAT	267 - BAT LOCATIONS RENOVATION ENTRETIEN TRAVAUX	15 000,00
BAT	279 - BAT RENOVATION EGLISE	224 000,00
BAT	282 - BAT CLOTURE ATELIERS ST	3 000,00
BAT	294 - BAT RENOVATION HOTEL DES ROHAN	17 000,00
BAT	300 - BAT ANCIENNE LAITERIE ASSOCIATIONS	50 000,00
CULT	2023011 - CULT MOBILIER MEDIATHEQUE	1 500,00
CULT	2024009 - CULT EQUIPEMENT MOBILIER MAISON DES ASSO	1 200,00
INFR	2023014 - INFR OSSUAIRE CIMETIERE	12 000,00
INFR	2024012 - INFR LOGICIEL GESTION CIMETIERE	0,00
INFR	2025005 - INFR AIRE DE CAMPING CAR	51 100,00
QDV	2024002 - QDV JARDIN PARTAGE ET SOLIDAIRE CMJ	20 000,00
QDV	2024005 - QDV CHEMIN HISTORIQUE CDS	5 000,00
QDV	287 - QDV ESPACE DE CONVERGENCE PUBLIC	5 000,00
QDV	319 - QDV VEGETALISATION POINT FRAICHEUR	15 000,00
SCO	265 - SCO EQUIPEMENTS RESTAURANT SCOLAIRE	8 000,00
SCO	305 - SCO EQUIPEMENT ENTRETIEN LOCAUX	5 000,00
SCO	306 - SCO DOTATION MOBILIER SCOLAIRE	16 500,00
SOC	2024011 - AGENCEMENT CABINET PARAMEDICAL	2 000,00
ST	2024007 - ST UTILITAIRE 2025	25 000,00
ST	259 - ST EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	13 000,00
URB	296 - PERIL A 799 35 rue Drouet	0,00
URB	311 - URB REVISION PLU	0,00
VOI	2023015 - VOI TRAVAUX RUE MERIADEC	18 000,00
VOI	2023016 - VOI TRAVAUX LA MORNETRIE	0,00
VOI	2023017 - VOI AMENAGEMENT PLACE EMON	413 500,00
VOI	2025002 - PANNEAUX LUMINEUX	15 600,00
VOI	2025008 - VOI VIDEOPROTECTION GYMNASSE	8 000,00
VOI	2025012 - VOI ECLAIRAGE PUBLIC PORT	18 400,00
VOI	2025013 - VOI RESIDENCE DU MOULIN	9 000,00
VOI	2025023 - VOI VC 1 Entre RD 125 et RD 238E1	20 000,00
VOI	2025026 - VOI MONUMENT AUX MORTS	40 000,00
VOI	276 - VOI DECORATION FIN D'ANNEE	5 000,00
VOI	284 - VOI MODERNISATION EP SDEER	0,00
	Total dépenses opérations d'invest.	1 332 400,00
	Total dépenses d'investissement	1 761 400,00

Budget annexe Port Dépenses



Charges à caractère général (011)

Ces charges montrent une évolution très irrégulière, avec un pic notable en 2023. Cette augmentation brutale est due à une action majeure de désensablement du port, menée en collaboration avec le département¹. Cette opération explique le montant exceptionnel de 29 144,72 en 2023, suivi d'une stabilisation à 17 100 pour 2024 et 2025

Autres charges de gestion courante (65)

On observe une augmentation progressive de ces charges, passant de 3 045,18 en 2019 à 4 869,46 en 2024 et 2025. Ces dépenses sont principalement liées au paiement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) à l'État³. L'augmentation pourrait refléter une révision des tarifs de l'AOT ou une extension de l'occupation du domaine public maritime.

Charges financières (66)

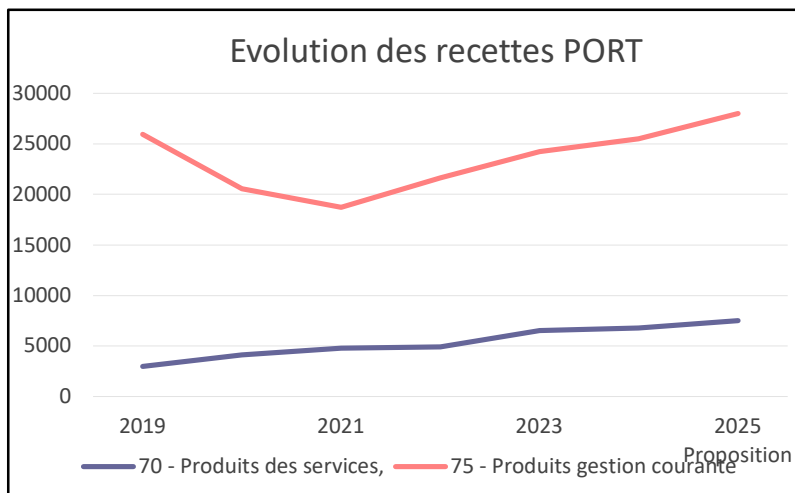
Ces charges diminuent constamment, passant de 1 764,33 en 2019 à 623 en 2024 et 2025. Cette baisse indique un désendettement progressif du port ou une renégociation favorable des taux d'intérêt. Le dernier prêt du budget port arrivera à échéance en 2031.

Un prêt supporté au budget principal pour le port à sec arrivera à échéance en décembre 2026

Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions (68)

Instaurées en 2020, ces provisions restent stables à 2 000 par an. Elles visent à couvrir les risques de sinistres, de dégradations ou de mises aux normes des équipements portuaires. Une proposition d'augmentation de 3 000 euros par an est envisagée pour 2024 afin de financer un désensablement périodique.

Budget annexe Port Recettes



Les produits de service

Les recettes du Port montrent une évolution positive entre 2019 et 2025. Les produits des services (chapitre 70), issus des participations des bateaux de pêche, ont augmenté de 2 990 € en 2019 à une proposition de 7 500 € pour 2025, soit une hausse de 150,8%.

Les produits de gestion courante (75),

Provenant du chiffre d'affaires du contrat de gérance avec la société Port Ad'hoc, les produits ont connu une baisse en 2020 et 2021, mais devraient atteindre 28 000 € en 2025, dépassant le niveau de 2019 de 8%. L'activité du port a retrouvé son niveau de 2019 après une période critique post-COVID. Cette reprise est particulièrement visible dans l'augmentation constante des recettes depuis 2021, tant pour les produits des services que pour les produits de gestion courante.

La proposition pour 2025 indique une croissance continue, suggérant une perspective positive pour l'avenir du port.

Budget annexe Port Perspectives

2025, actions programmées :

- Remise en état des signalétiques du port et de police fluviale.
- Finalisation de la reprise des pontons, avec des travaux réalisés par les agents du port.
- Maintenance des corps morts défectueux, déjà réalisée.
- Formalisation des usages des embarcations et annexes mise à disposition de Port Ad'Hoc.

Optimisation de la gestion

Le résultat d'exploitation 2024 est annoncé comme excédentaire, grâce à l'optimisation de l'activité de plaisance et un meilleur suivi des droits des pêcheurs. Cette amélioration de la gestion portuaire s'inscrit dans une tendance générale de modernisation des ports de plaisance, avec l'utilisation croissante d'outils numériques pour optimiser l'occupation des places et la gestion des ressources.

Régularisation budgétaire

Dans le cadre d'une régularisation des comptes imposée par la Cour des comptes, certaines dépenses auparavant honorées par le budget principal ont été transférées au budget Port. Pour équilibrer ce transfert, il est prévu d'affecter les recettes de fonctionnement issues des loyers de la capitainerie et du port à sec au budget port dès 2026. Cette analyse montre une gestion dynamique du port, avec des investissements importants pour l'entretien et la modernisation des infrastructures, tout en cherchant à optimiser les revenus et à clarifier la structure budgétaire.

Par ailleurs, il est nécessaire à termes d'imputer les charges de personnel affecté au budget principal vers le budget port (cale et gestion).

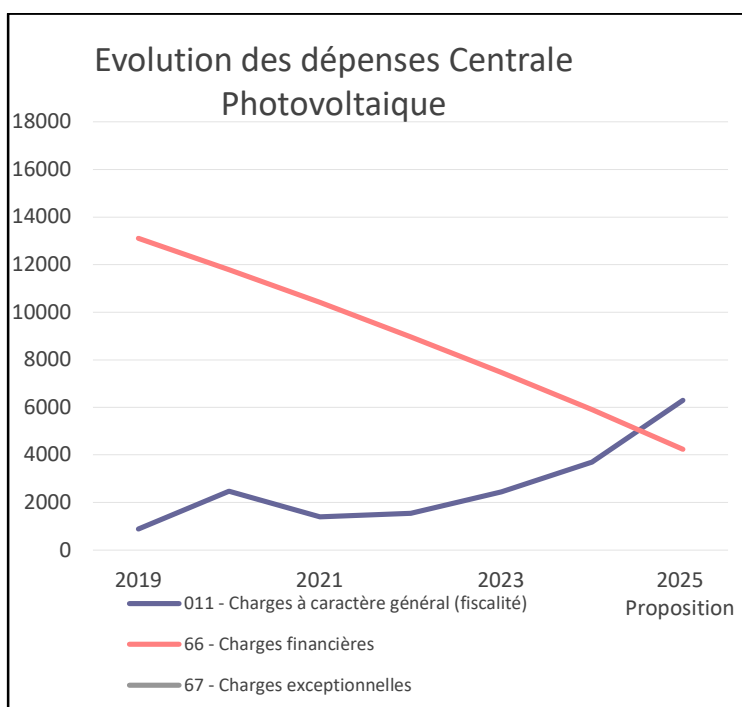
Budget Centrale photovoltaïque Dépenses.

La centrale photovoltaïque, d'une capacité de production de 105 kW, a été mise en service en 2012. Son financement initial comprenait :

- ✓ Un prêt principal de 455 000 € sur 15 ans, avec des annuités de 41 877 €, arrivant à échéance en 2027.
- ✓ Une avance régionale de 52 486 €, remboursable de 2027 à 2032.

Entre 2012 et 2021, la centrale a connu un accentuation continue de son déficit. Pour redresser la situation, plusieurs mesures ont été prises :

- ✓ Une contribution exceptionnelle de 117 000 € en 2021, suivant les recommandations de la Cour des Comptes de 2018 afin de rétablir l'équilibre du budget. Cette disposition est exceptionnelle et dérogoire.
- ✓ À partir de 2022, une avance annuelle de 20 000 € du budget principal vers le budget annexe, remboursable à partir de 2028



Charges à caractère général - fiscalité (011)

Les charges à caractère général, qui incluent la fiscalité, ont connu une augmentation significative au fil des ans :

De 897,34 en 2019, elles ont atteint 2443,59 en 2023, soit une augmentation de 172% sur cette période.

Une forte hausse est prévue pour 2024, avec 3 708, soit une augmentation de 51% par rapport à 2023.

Pour 2025, une augmentation à 6300 est proposée, afin d'assurer une maintenance complète de l'installation et un nettoyage complet de la centrale.

Par ailleurs l'impact de l'IFER* est conséquent sur le recouvrement de la fiscalité liée à la production d'énergie.

* Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

Charges financières (66)

Les charges financières montrent une tendance à la baisse constante :

Elles sont passées de 13104,64 en 2019 à 7464,63 en 2023, soit une diminution de 43% sur cette période.

La baisse devrait se poursuivre avec 5900 prévus en 2024 et 4244,33 proposés pour 2025.

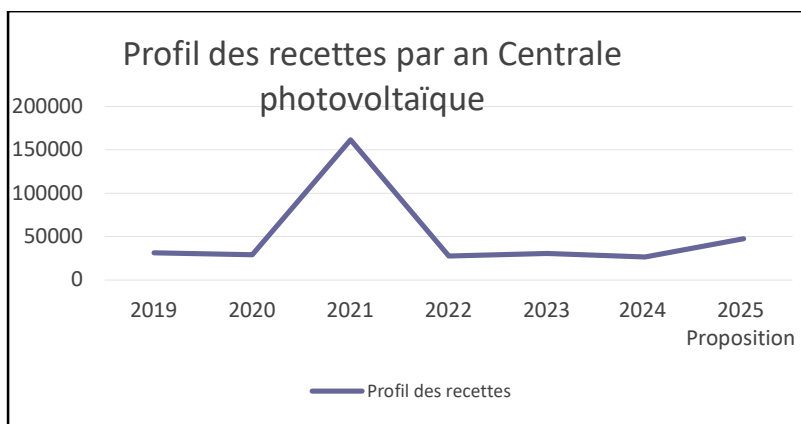
Cette situation est liée à l'extinction du prêt principal de la centrale contracté en 2012.

L'avance consentie par la région Poitou Charente est remboursable sans intérêt à compter de 2028.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles n'apparaissent qu'en 2022 avec un montant de 16 669 €. Ce montant correspond à une annulation de titre de recette sur l'année précédente.

Budget Centrale photovoltaïque Recettes.



Autres produits de gestion courante (65)

Ce poste apparaît seulement en 2020 avec 279 € et en 2025 avec une proposition de 117 000 € inscrit au titre de la dotation exceptionnelle du budget principal au budget annexe.

Produits de services

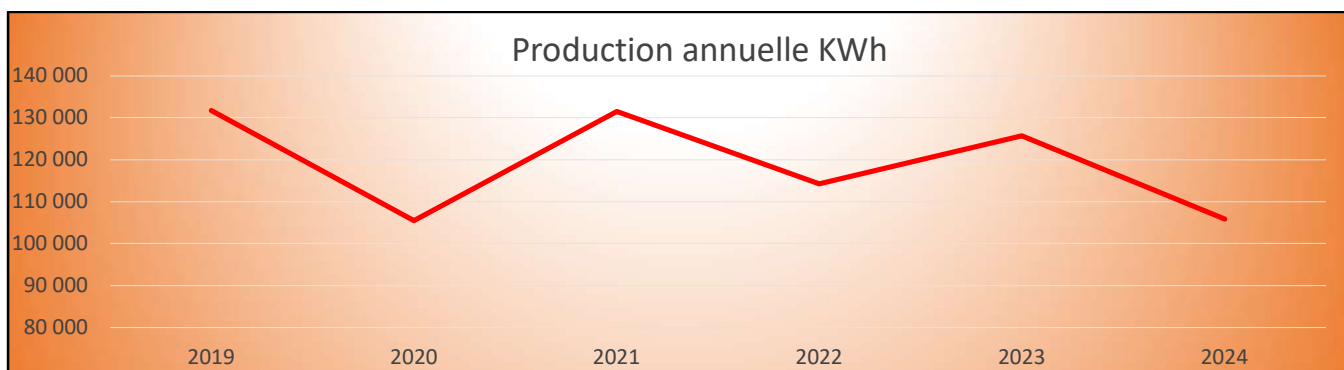
Evolution des recettes de fonctionnement.

Deux principales sources de revenus sont identifiées :

Produits des services, domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Ces recettes fluctuent d'année en année, allant de 26 487,90 € en 2024 à un pic de 44 770,84 € en 2021 lié à une absence d'annulation de titre de recette après modification (annulation constatée en dépenses sur l'exercice 2022).

Pour 2025, une augmentation significative est proposée, atteignant 47 500 € afin d'assurer l'équilibre budgétaire



L'analyse de la courbe montre une fluctuation significative de la production de la centrale photovoltaïque entre 2019 et 2024.

Analyse de la production

La production a connu des variations importantes, avec un pic en 2019 (131 744 kWh) et 2021 (131 522 kWh).

Une baisse notable est observée en 2020 (105 432 kWh) et 2024 (105 905 kWh).

La production de 2024 est particulièrement préoccupante, étant la plus basse de la période étudiée.

Facteurs influençant la production

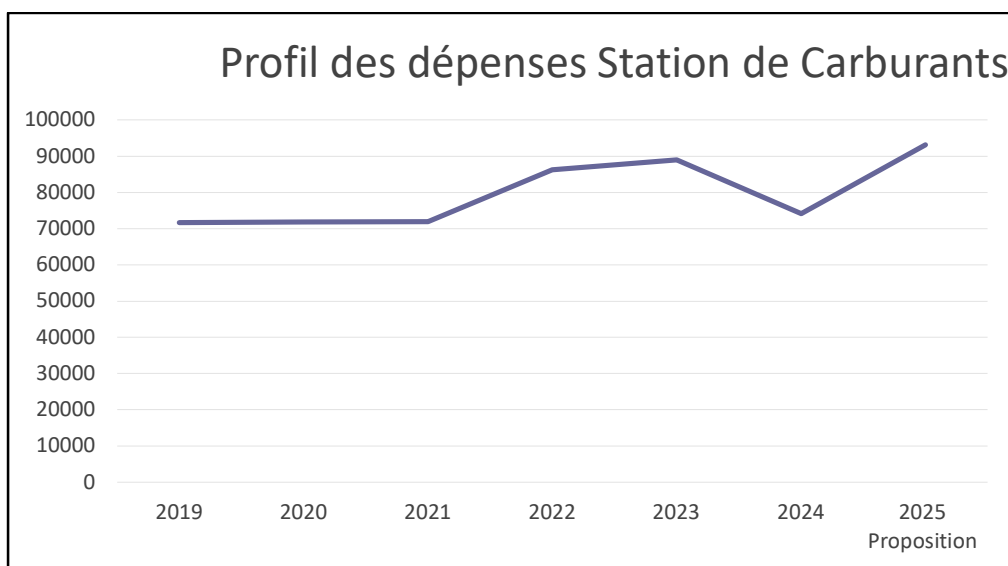
- ✓ Niveau d'ensoleillement : Les variations annuelles peuvent être attribuées aux différences d'ensoleillement.
- ✓ Propreté des panneaux : L'accumulation de saleté sur les panneaux peut réduire significativement leur efficacité.
- ✓ Dysfonctionnements techniques : La panne de deux onduleurs en 2024 a contribué à la baisse de production.

Budget annexe Centrale Photovoltaïque Perspectives

Perspectives et solutions correctives

- **Maintenance préventive renforcée**
 - ✓ Établir un calendrier de nettoyage régulier des panneaux pour maximiser leur efficacité.
 - ✓ Inspecter régulièrement les onduleurs et autres équipements pour détecter les problèmes potentiels avant qu'ils ne causent des pannes.
 - ✓ Revoir le contrat de maintenance pluriannuel.
- **Maintenance de l'installation**
 - ✓ Remplacer les onduleurs défectueux par des modèles plus récents et plus efficaces.
 - ✓ Programmer à moyen termes le remplacement des panneaux solaires par des modèles plus récents avec une meilleure efficacité.
- **Optimisation du système**
 - ✓ Contrôler les outils de suivi solaire pour maximiser l'exposition au soleil tout au long de la journée.
 - ✓ Mettre en place un système de monitoring avancé pour détecter rapidement les baisses de performance, identifier leurs causes et alerter.
- **Analyse des données de production**
 - ✓ Exploiter les outils d'analyse de données pour comparer la production réelle avec les prévisions basées sur l'ensoleillement, afin d'identifier rapidement les écarts de performance.

Budget autonome station carburants Dépenses



La gestion de la station de carburants du Port de Soubise est assurée par les services de la ville depuis 2016. Voici une présentation plus structurée de la situation:

Contexte et financement

Reprise de l'exploitation en 2016 suite à la cession du dernier exploitant

Financement de la reprise et remise en état par un emprunt de 50 000 euros, à rembourser jusqu'en octobre 2031

Évolution des coûts d'exploitation

Augmentation liée à la hausse des cours des produits pétroliers

Prix du baril: 56,9 € (juin 2019) → 115 € (pic en juin 2022) → 76,60 € (janvier 2023)

Gestion financière

Les charges de gestion sont imputées au budget principal de la ville

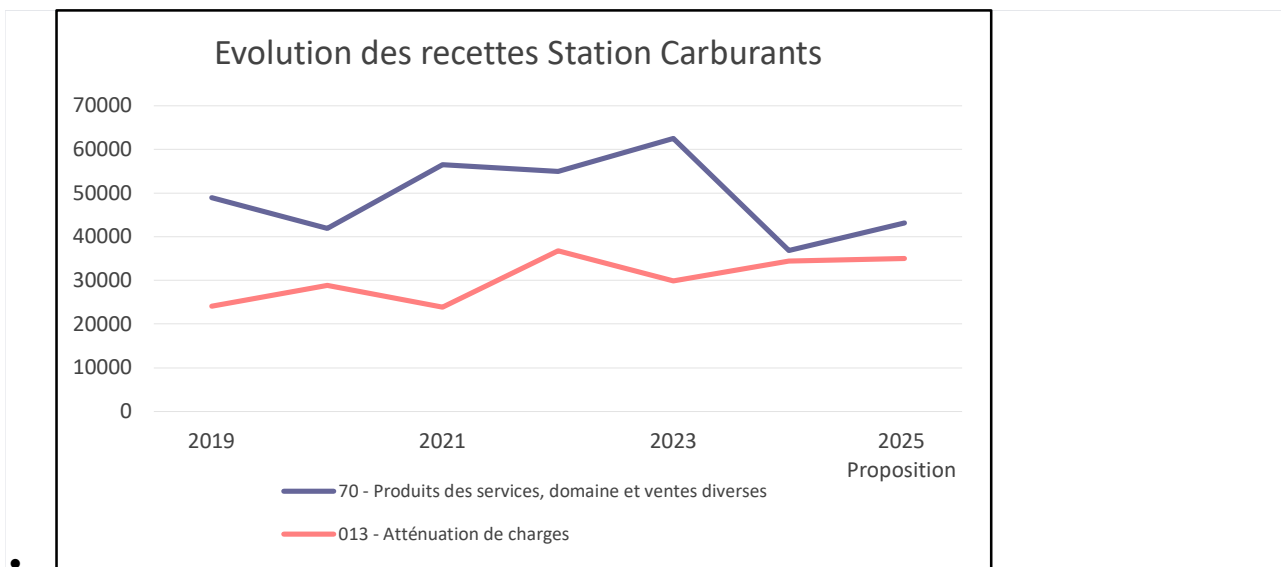
Prévision d'achat de produits pétroliers pour 2024: 42 000 €

Stock constaté au 31/12/2024: 34 432 €

Dépenses de fonctionnement de la station de carburants

- Les dépenses sont restées stables entre 2019 et 2021
- Augmentation significative en 2022 (+20%) et 2023 (+3,2%), principalement due à la hausse des cours du pétrole
- Baisse notable en 2024 (-16,7%), liée d'une part à une stabilisation des prix et d'autre part à une baisse d'activité du site en volume.
- Les différentes évolutions témoignent de la volatilité du marché pétrolier et son impact direct sur les charges de fonctionnement de la station de carburants.

Budget autonome station carburants Recettes



Produits de services

On observe une tendance générale à la hausse de 2019 à 2023, avec un pic à 62 466,13 € en 2023.

Une baisse significative est constatée en 2024, avec seulement 36 818,5 €, soit une diminution de 41% par rapport à 2023.

Une légère reprise est prévue pour 2025, avec 43 167 €.

La station accuse une perte de recette d'exploitation conséquente en 2024, avec une baisse de 40% du chiffre d'affaires par rapport à 2023.

Atténuation de charges (ligne 013)

Ces montants représentent le stock attendu en fin d'exploitation, reporté sur l'exercice suivant².

Les valeurs fluctuent entre 23 847,9 € et 36 746,3 € de 2019 à 2023.

Une augmentation est prévue pour 2024 et 2025, atteignant 35 000 € en 2025.

Budget autonome station de carburants Perspectives

Perspectives et solutions correctives

- **Risques financiers et opérationnels**

Le stock de carburant n'est pas assuré, représentant un risque financier potentiel.

L'équipement vieillissant nécessite un renouvellement, ce qui implique des investissements futurs.

La rentabilité est précaire avec une marge de seulement 10 centimes par litre de carburant vendu.

Les coûts de maintenance et de réparation menacent l'équilibre budgétaire à moyen terme.

- **Gestion financière**

Une ligne de trésorerie de 25 000 € est ouverte annuellement pour financer le réapprovisionnement des stocks.

Un investissement de 6 000 € est prévu en 2025 pour le remplacement des tuyaux de la station.

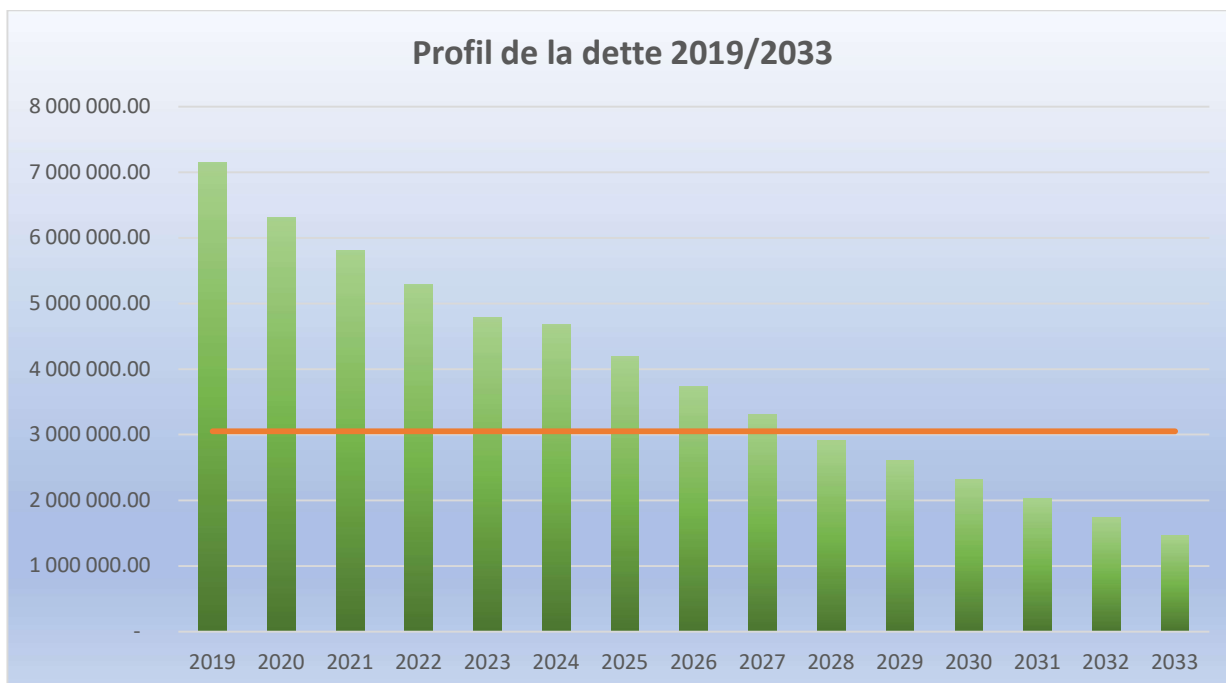
- **Recommandations**

Considérant la fragilité financière de la station, tout en reconnaissant l'importance de maintenir le service de distribution de carburant au port, il est recommandé d'explorer de nouveaux modèles économiques pour améliorer la rentabilité de l'exploitation et limiter le risque pour la collectivité.

De chercher des solutions pour sécuriser financièrement le service à long terme.

Structure de la dette

La situation de la dette de la ville de Soubise entre 2019 et 2025 montre une trajectoire de désendettement significative, marquée par des efforts financiers importants dès 2020.



Situation initial (2019-2020) :

- Au 1er janvier 2020, la dette était encore élevée à 6 313 252 €, soit 2 085 € par habitant, rendant impossible tout nouvel emprunt.

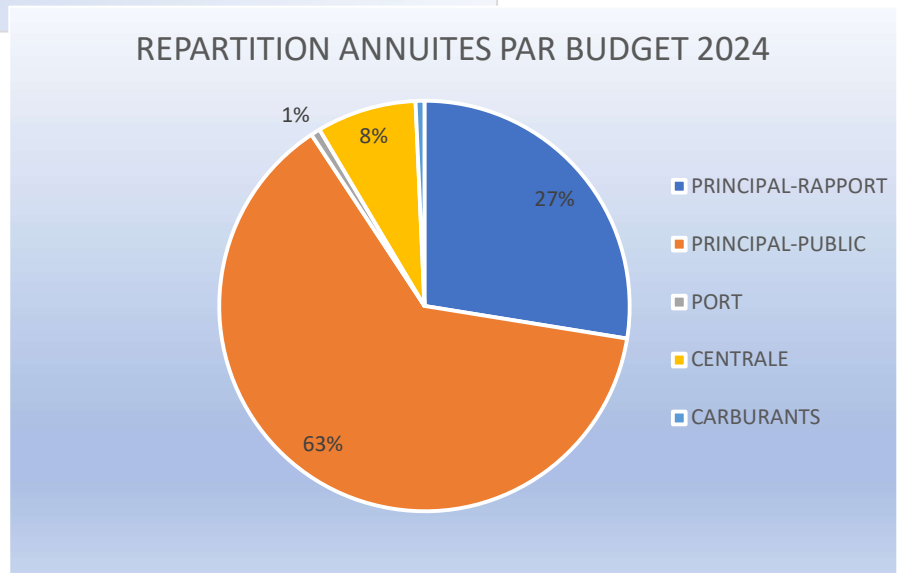
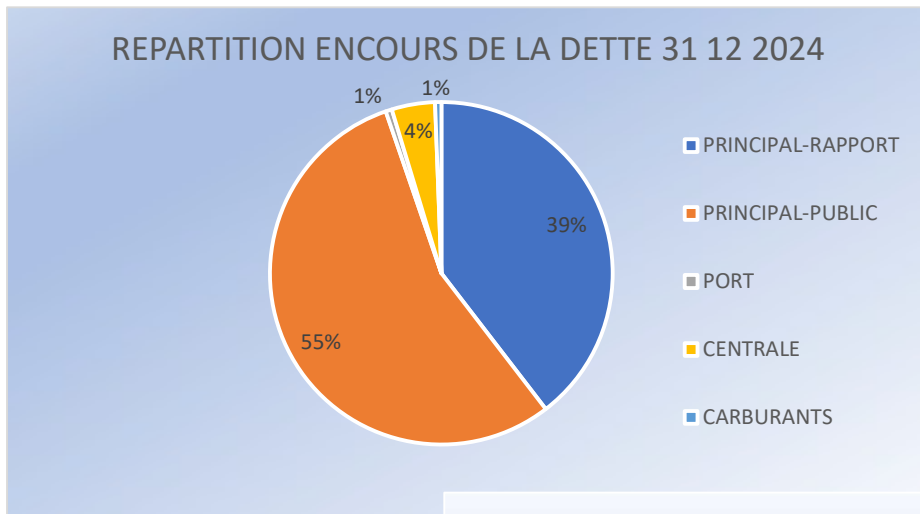
Réduction progressive de la dette (2020-2024) :

- Grâce à des mesures rigoureuses, la dette a diminué chaque année, atteignant 4 692 322 € au 31 décembre 2024, soit une baisse notable de près de 2,1 millions d'euros en cinq ans.
- La dette par habitant est passée à 1 131 € en 2024 (base population : 3 686 habitants).
- Le ratio d'endettement a également été réduit à 1,45 en 2024 (contre 2,23 en 2021), se rapprochant du seuil critique de soutenabilité fixé à 1,4.

Projections jusqu'en 2033 :

- La ville prévoit une poursuite du désendettement avec une réduction constante de l'encours annuel. En 2033, sans nouvel emprunt la dette devrait atteindre 1 462 199 €, soit une diminution totale de près de 80 % par rapport à son niveau de 2019.

Les efforts entrepris depuis le début du mandat en matière de gestion financière ont permis à Soubise d'assainir sa situation économique. Cette trajectoire favorable laisse entrevoir une amélioration durable des finances publiques locales et une capacité accrue à investir dans l'avenir. Toutefois, considérant la situation du parc immobilier de la ville il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour revaloriser la capital immobilier. Initialement, la municipalité avait prévu un recours à l'emprunt de 1 M€ sur la mandature. Pour le moment, seul 400 000 € ont été emprunté en 2023 dans le cadre de l'acquisition foncière du cabinet médical et de la réhabilitation de l'immeuble 3 rue Victor Hugo.



55 % de la dette est dédié aux investissement publics (Ecole, aménagement du centre bourg programme 2016/2019...).

La part de la dette sur les immeubles de rapports est principalement concentrée sur les investissements engagés dans le cadre du projet de résidence les Charmilles de 2007 soit 72% de l'encours sur les immeubles de rapport et 30 % sur l'encours général du budget principal (extinction de la dette en 2037).

Conclusion

En conclusion, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte économique et politique complexe, marqué par des incertitudes tant au niveau national qu'international. Malgré ces défis, la commune démontre une gestion financière responsable et proactive :

- Une trajectoire de désendettement significative, avec une réduction de la dette par habitant de 2 085 € en 2020 à 1 131 € en 2024.
- Une amélioration du ratio d'endettement, passant de 2,23 en 2021 à 1,45 en 2024, se rapprochant du seuil critique de 1,41.
- Une anticipation des contraintes budgétaires futures, notamment les potentielles baisses de dotations et l'augmentation des coûts énergétiques.
- Un engagement continu pour maintenir des services publics de qualité tout en élaborant des projets structurants pour l'avenir de la commune afin de permettre de préserver la politique d'accueil et la qualité de vie.

Face aux défis économiques et aux réformes annoncées la commune devra rester vigilante :

- Surveiller l'impact des mesures nationales sur ses ressources, comme la baisse du taux de FCTVA et la potentielle hausse de la cotisation patronale CNRACL.
- Continuer à optimiser ses dépenses tout en préservant la qualité des services aux citoyens.
- Maintenir une stratégie d'investissement prudente mais ambitieuse pour préparer l'avenir de la commune et valoriser le patrimoine communal.
- Anticiper sur les effet de fluctuation des dotations prévisibles.

Cette approche équilibrée entre rigueur budgétaire et investissements ciblés devrait permettre à Soubise de poursuivre son redressement financier tout en assurant le développement et l'attractivité de la ville pour les années à venir dans une dynamique de développement durable et écoresponsable.